

Résolution de l'assemblée générale des employé·es des services publics et parapublics

L'Assemblée générale a pris acte des éléments suivants :

- Le projet de budget 2027, présenté par le Conseil d'État le 14 septembre, pérennise les coupes déjà décidées dans les budgets 2025 (79 millions) et 2026 (305 millions) et y ajoute 65 millions d'économies.
- Suite à l'adoption de l'initiative dite "12%" le Conseil d'État propose au Grand Conseil de compenser la diminution des recettes fiscales de 272 millions par des nouvelles mesures d'économies à hauteur de 100 millions et des revenus supplémentaires à hauteur de 172 millions.
- Le Conseil d'État a annoncé qu'il proposera une indexation des salaires de l'ACV, du CHUV et du secteur parapublic, dont le taux sera arrêté ultérieurement, après consultation des associations du personnel. Le niveau de cette indexation n'est donc pas encore connu.
- Contrairement à ce qui a été annoncé par le Conseil d'État à la suite des mobilisations de l'automne 2025, aucune réelle négociation n'a été organisée entre le Conseil d'Etat et les syndicats, ni sur les dossiers particuliers, ni sur les dossiers généraux que sont le budget et le Plan de retour à l'équilibre 2027-2030.

Au vu de la situation, l'Assemblée générale revendique auprès du Conseil d'État :

- Que le budget 2027 ne comprenne aucune coupe.
- La pleine indexation des salaires et la garantie de tous les mécanismes salariaux.
- Que l'intégralité du déficit du budget 2027 soit compensée par les réserves et des revenus extraordinaires.
- L'augmentation des ressources pour garantir un service public qui corresponde aux besoins croissants de la population, ainsi que pour améliorer les conditions de travail du personnel, et qu'il cesse de considérer les services publics comme des charges.
- Que le Conseil d'Etat engage un véritable processus de négociation avec les organisations représentant les salarié·es des services publics et parapublics.

L'Assemblée générale donne mandat aux organisations du personnel de mettre en place les mesures de luttes qui permettront d'obtenir la satisfaction de nos revendications, dont :

- L'organisation d'une manifestation massive des employé·es et usager·ères des services publics et parapublics, ainsi que des bénéficiaires des prestations sociales (subsidés, bourses) le jeudi 5 novembre.
- Une nouvelle AG le mercredi 11 ou le jeudi 12 novembre.
- La rencontre du 28 octobre 2026 avec le Conseil d'Etat soit le lieu de véritables négociations.
- La saisine de l'Organe de conciliation en cas de refus de négociation ou de propositions insatisfaisantes de la part du Conseil d'Etat.

L'Assemblée générale appelle l'ensemble des employé·es et usager·ères des services publics et parapublics, ainsi que les bénéficiaires des prestations sociales :

- À s'informer, débattre et s'organiser, dès aujourd'hui, sur les lieux de travail, de formation et de vie ;
- À adopter des résolutions ;

FSF

ssp  vaud

sud

- À préparer les mesures de lutte nécessaires à la mobilisation (actions sur les lieux de travail, manifestations, grève, y compris sa reconductibilité) *contre* les mesures d'austérité actuelles et à venir.

L'Assemblée générale appelle de surcroît FSF, SSP et SUD à soutenir par tous les moyens utiles toutes les formes d'organisation collective sur les lieux de travail, de formation et de vie. Elle réaffirme que le droit de grève est un droit fondamental qui ne se limite pas aux seules conditions salariales, et exige que ce droit soit respecté.

Approuvée à l'unanimité à Lausanne, le 8 octobre 2026